



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

SOUS-PRÉFECTURE DE SARREGUEMINES

CIRCULER EN SÉCURITÉ EN TROTINETTE ÉLECTRIQUE



MOTEUR LIMITE
À 25 KM/H



14 ANS
MINIMUM



1 PERSONNE
MAXIMUM



TÉLÉPHONE
INTERDIT



CASQUE AUDIO
INTERDIT



ALCOOL &
STUPEFIANTS
INTERDITS

RÈGLES DE CIRCULATION

- ✓ Les usagers de trottinettes électriques doivent **respecter le code de la route**.
- ✓ La circulation sur les **trottoirs** est interdite.
- ✓ Il est interdit de transporter des **marchandises** sur la trottinette.
- ✓ Il est obligatoire d'emprunter les **pistes cyclables** lorsqu'il y en a.
- ✓ Hors agglomération, la circulation n'est possible que sur voies vertes ou pistes cyclables.

Casque

Vêtement
réfléchissant
de nuit ou si
visibilité réduite

Recommandé le
reste du temps

Avertisseur
sonore

Système de
freinage

Feux de position
arrière et avant

Catadioptr
arrières et
latéraux

Recommandé Obligatoire



ASSURANCE

Une assurance
responsabilité civile
spécifique est obligatoire
pour prendre en charge
les éventuels dommages
causés à autrui.

SÉCURITÉ
ROUTIÈRE **VIVRE,
ENSEMBLE**